DLP 17-5-07017011



AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

S.R.P.V. POITOU – CHARENTES

Bulletin technique n° 14 du 16 Mai 2007 (4 pages)

Grandes Cultures

COLZA : stade G4 (10 premières siliques bosselées)

Pucerons cendrés

La **climatologie** leur est **défavorable**. Leur rentrée dans le rang se confirme. Les faibles captures d'ailés à la tour, illustrent leur incapacité à s'imposer. **Leur présence** en parcelle **s'affaiblit** significativement.

***Les traitements sont inutiles**. Les quelques colonies qui font encore de la résistance seront régulées par voie naturelle.*

*On peut compter sur les **mycoses**, **les coccinelles**, **les syrphes** et **les chrysopes**.*

Oïdium

Sans parler d'attaque généralisée, ni de pression inquiétante, il n'en reste pas moins vrai qu'il est **de plus en plus fréquement signalé**.

*Un effort d'observation est à faire, pour **éviter son passage** généralisé **sur siliques**.*
*Un **traitement** est à envisager à **l'apparition des premiers symptômes**.*

POIS : stade floraison à gousses pleines

Pucerons verts

Sur parcelles non protégées, la surveillance doit être maintenue, la **pression** du ravageur étant **importante**.

*Une **intervention** est nécessaire si vous atteignez en moyenne :*
- ***30 pucerons par plante** début floraison ;*
- ***50 pucerons par plante** pleine floraison ;*
- ***100 pucerons par plante** fin floraison.*

*Pour les parcelles concernées par le renouvellement du traitement bruches, utilisez un **produit mixte pucerons-bruches** (voir dépliant protéagineux).*

Tordeuses

On atteint **600 captures** pour **10 pièges**. Les seuils pois de semences et pois pour la consommation humaine sont atteints sur la façade atlantique et ponctuellement ailleurs (**50 captures/piège** au stade **gousses plates** du second niveau florifère).

*Profitez du renouvellement de votre traitement bruches pour utiliser un **produit mixte bruches-tordeuses**, avec si nécessaire une certaine **efficacité sur pucerons** (voir dépliant protéagineux).*

BLE : stade floraison à formation du grain

Maladies

En variétés **sensibles non protégées**, la **septoriose** et **surtout la rouille brune** progressent.
Les conditions climatiques sont assez favorables à la **fusariose sur épis**.

Intervenir dans les situations tardives concernées par le risque fusariose.

Ravageurs

Les **pucerons** sont pratiquement absents sur épis, le climat actuel est défavorable au vol.
A surveiller, le seuil d'un épi sur deux porteurs de pucerons reste d'actualité.

TOURNESOL : stade 1 à 4 paires de feuilles

Pucerons

Le vol à la tour est insignifiant.
En parcelles, les pucerons sont présents sur 30 à 90 % des plantes mais en faible nombre (5 à 20 par plante).
Les conditions climatiques actuelles sont défavorables à l'augmentation des populations.
A surveiller en priorité en parcelles à moins de 5 paires de feuilles.

COLZA
Oïdium : A surveiller

POIS
Ravageurs : Surveiller pucerons et tordeuses

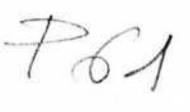
MAÏS
Sésamie-Pyrale : Vol en cours, lutte directe nécessaire

REGLEMENTATION
Gestion des effluents
Importations parallèles

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
13 Route de la forêt
86580 BIARD
Tél : 05 49 62 98 25
Fax : 05 49 62 98 26

Directrice gérante :
S. DUTARTRE

Site internet : www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr
Publication périodique
C.P.P.A.P. n°1664-AD
ISSN n°0294-4693



MAÏS : stade 2 à 8 feuilles

Sésamie - Pyrale

Le vol de la **sésamie** s'est intensifié en **Charente-Maritime** et a commencé en Vienne et Charente. Les indications du modèle confirment la **précocité** du vol.
Celle-ci semble davantage marquée pour la **pyrale** avec un pourcentage de nymphose passant de 3 à 11 % en une semaine à Biard et des captures significatives pour les pièges de Vivonne et Blanzay (Vienne) en fin de semaine dernière, d'autres pièges ont été mis en place plus récemment.

CONTEXTE DE LA LUTTE CONTRE CES RAVAGEURS

Les **résultats des sondages larvaires** ont été présentés dans le bulletin du 25 octobre qui rappelait également la nécessité de mettre en œuvre la **lutte agronomique** contre ces ravageurs.

Celle-ci est à compléter par une **lutte directe** pour **limiter les pertes de rendement** possibles et les **risques** d'obtenir une production **non conforme** aux nouvelles exigences réglementaires sur le **plan sanitaire**, la présence de larves de pyrale ou de sésamie dans les grains étant **un des facteurs favorables au développement des mycotoxines** (surtout les fumosinines). En maïs consommation, il est important de bien contrôler ces ravageurs en **première génération** de **façon collective par micro-région** pour limiter les réinfestations et les dégâts par les larves de la (ou des) générations (s) suivantes.

Dans le cas des **maïs spéciaux** avec des exigences accentuées, l'application contre la **sésamie** en **seconde génération** est nécessaire.

ELEMENTS DE STRATEGIE DE LUTTE DIRECTE

◆ *Dans les secteurs où la lutte est orientée de **façon prioritaire** contre la **sésamie** (Charentes et Sud Deux-Sèvres) les périodes d'intervention sont :*

- ***du 18 au 21 mai** en cas d'utilisation du Dimilin Flo (à demie-dose) avec renouvellement après 10 jours, ce produit ayant une action ovicide.*
- ***du 24 au 28 mai** pour le premier traitement à base de pyréthrinoïde (à demie-dose) avec renouvellement 2 semaines plus tard ;*
- ***la stratégie avec traitement unique à base de pyréthrinoïde** à dose pleine contre la sésamie est moins performante, elle est à éviter surtout dans les zones régulièrement attaquées (approximativement au Sud d'une ligne Rochefort-Saint Jean d'Angely). Dans ce cas, la période optimum se situerait du **1er au 05 juin** (à confirmer, voir prochain bulletin).*

***Remarques** :*

- *Lorsque le niveau de protection recherché est particulièrement élevé (cas de **maïs spéciaux** en Charente-Maritime), d'autres posibilités sont à envisager : Dimilin à pleine dose puis produit à base de phyréthrinoïde lors de la migration des larves (voir prochains bulletins)…*
- *Par rapport aux dates indiquées, il est précisé que le début de la période est à préférer dans le sud de la Région et qu'elles pourraient être décalées de quelques jours en cas de températures anormalement fraîches pendant au moins une semaine.*
- *Le risque de favoriser les pullulations ultérieures de pucerons n'existe pas dans le cas du Dimilin Flo.*
- *D'autres stratégies peuvent être envisagées pour des situations particulières ; parcelles isolées, parcelles à risque pyrale et sésamie simultanée (ponctuellement Sud Est et Nord Ouest Charente…).*

◆ ***Pour la Vienne**, en maïs consommation, la lutte est orientée **en priorité** vers **la pyrale** sauf pour quelques situations fortement attaquées par la sésamie ces dernières années (sud ouest du département). Pour ces parcelles, la première intervention contre la sésamie à base de pyréthrinoïde (à demie-dose) est à prévoir du **1er au 05 juin**. Il en est de même pour les maïs spéciaux en Vienne. Cette période (ainsi que celle concernant la stratégie à intervention unique) sera préconisée dans le prochain bulletin.*

*Il est trop tôt pour évaluer les dates de **l'intervention spécifique pyrale** en Vienne en lutte chimique.*

*Dans le cas de la **lutte biologique** contre la pyrale avec **les trichogrammes**, les dates sont fixées par le fournisseur (probablement courant de la semaine prochaine en situations précoces) ; si le risque sésamie est aussi pris en compte, le Dimilin peut être utilisé avant la pose des trichogrammes.*

REGLEMENTATION

Gestion des effluents phytosanitaires

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (M.E.D.D.) a publié une première liste de procédés auxquels doivent être soumis ces effluents (fonds de cuve, eaux de nettoyage…) lorsque leur épandage ou leur vidange au champ est envisagé (article 8 et annexe 2 de l'arrêté du 12/09/06).

Parmi les 8 procédés validés, un seul concerne la filière grandes cultures (Phytobac de Bayer).

Pour plus de précisions et notamment pour disposer de la notice technique à respecter, consulter le site :

http://www.ecologie.gouv..fr/L-elimination-des-effluents.html

D'autres dispositifs seront examinés prochainement.

Importations parallèles

Voir pages 3 et 4.